

B.A./

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGRI.-

Ruhengeri, le 6 Février 1958

NºA/444/P.E.2

OBJET:

Indemnités Kilométriques

Monsieur le Commissaire Provincial,
Résident du Ruanda
à

K I G A L I

Monsieur le Commissaire Provincial,

J'ai l'honneur de vous informer que les membres du personnel territorial ont dû dépasser en 1957 le kilométrage total qui leur était accordé par décision. Les dépassements sont les suivants:-

Administrateur de Territoire,	254 klms
Administrateur Territorial Assistant Principal	176 "
Monsieur Lehnen	1299 "
Monsieur Curvers	350 "

J'ai déjà eu l'honneur de vous exposer que personnellement je ne disposais pas à partir du 26 septembre, des 550 klms auxquels j'ai droit (voir ma lettre 5292/P.E.2 du 4 novembre)

La situation de Messieurs Lehnen et Curvers est encore plus pénible, au moment où je repris l'administration du Territoire, aucun de ces agents ne disposait du reliquat dont il aurait normalement dû disposer.-

L'Administrateur de Territoire
J. De Man .-

Ruhengeri



12362